

MOT DU PRÉSIDENT

INNOVATION ET PROGRESSION EN COHÉRENCE AVEC NOS OBJECTIFS

Chers congressistes,

Après une première année d'exercice en tant que président de notre Association, c'est avec fierté que j'ai le plaisir de m'adresser à vous en ouverture de ce livre du Congrès des délégués de 2012. Lors du départ précipité de mon prédécesseur, j'ai décidé, avec l'appui du Conseil de direction, de me lancer dans cette belle et grande aventure. Aventure périlleuse toutefois, car pleine d'embûches. Prendre la tête de notre Association en plein renouvellement de contrat de travail, sans aucune transition comme président et pratiquement inconnu du monde politique, n'était pas chose facile. J'ai dû multiplier les rencontres avec nos collaborateurs et le monde politique de tous azimuts afin de composer rapidement comme porte-parole de l'APPQ, et ce, avec l'héritage et les engagements laissés sur la table à ce moment.

Heureusement, comme le dit si bien le dicton si l'expérience s'acquiert avec le temps, mes 10 années comme négociateur au Comité paritaire et conjoint, d'abord dans une fonction de directeur régional puis comme vice-président aux Griefs et à la formation, m'ont permis d'assumer rapidement ce changement et de poursuivre le processus de négociation en cours. Par ailleurs, il est clair que la maturité de mon équipe de négociation et du Conseil de direction, composée de personnes compétentes et expérimentées, a contribué grandement au succès de la négociation du dernier contrat de travail. Arrivé comme président en avril 2011 avec comme but de vous livrer le meilleur contrat monétaire des 20 dernières années, nous croyons, moi et tous les membres du Conseil de direction qui m'entourent, que nous pouvons dire « mission accomplie ».

INNOVATION

Les objectifs de départ étaient audacieux et innovateurs. Pourtant, nous pouvons affirmer les avoir atteints en grande majorité même si, par exemple, négocier un principe de rémunération globale n'est pas chose simple avec le Gouvernement. Certains peuvent bien prétendre que nous avons dû faire quelques concessions, mais c'est dans la nature même du principe de négociation d'avoir la sagesse d'ajuster les objectifs dans le temps. Surtout lorsqu'il s'agit de convenir d'un mécanisme encadrant l'avenir des négociations au sujet de la rémunération, un objectif poursuivi par l'APPQ mais avec lequel l'employeur n'avait aucune obligation d'être d'accord. Après 46 ans d'histoire syndicale, l'Association continue de démontrer qu'elle est une force capable de sortir des sentiers battus. Disons également aux impatients que prétendre pouvoir rattraper 20 ans de retards salariaux avec nos confrères des autres corps de police en un seul exercice de négociation tient de la pensée magique ou, tout au moins, d'une certaine naïveté face au monde des relations de travail.

PROGRESSION

Maintenant, il est temps de regarder devant nous, de continuer à progresser et se donner la chance de terminer ce travail si bien commencé. D'ailleurs, ce travail est déjà débuté, nous avons entrepris au Comité paritaire et conjoint depuis avril dernier les négociations sur le devis que nous devons livrer à l'Institut de la statistique du Québec avant mars 2013. Lors du prochain renouvellement du contrat de travail, en 2015, nous devons appliquer pour la toute première fois notre nouveau mécanisme de négociation basé sur une comparaison objective de différents corps de police. Cette première négociation dans ce nouveau contexte doit s'avérer un succès pour que nos efforts passés n'aient pas été faits en vain; donc l'échec n'est pas une option et c'est pourquoi nous devons passer un message clair à l'employeur et au Gouvernement : les policiers

de la Sûreté du Québec croient au nouveau système et entendent recevoir enfin une rémunération juste, en toute équité avec le monde policier qui les entoure.

EN COHÉRENCE AVEC NOS OBJECTIFS

Cette année, les membres de l'Association devront à nouveau se rendre aux urnes. La cohérence tant recherchée entre les moyens dont nous disposons et les objectifs poursuivis, c'est vous qui aurez la responsabilité de la faire ressortir. Comment? En vous prononçant clairement sur votre Conseil de direction, car votre confiance envers ce Conseil est également un message de confiance envers le nouveau cadre de négociation. En effet, vos attentes à l'égard du nouveau mécanisme d'évaluation de la rémunération seront encore mieux entendues si elles sont portées par ceux-là même qui ont négocié ce mécanisme. Nos objectifs sont déjà définis en terme de rémunération et ils devront trouver application en 2015. Vous devez donc prendre les bonnes décisions aujourd'hui. Méfiez-vous des marchands de rêves armés de beaux discours qui vous promettent mer et monde et qui tenteront de faire diversion en rapport aux objectifs de départ que nos membres ont accepté à 91 %. Nous sommes présentement une équipe forte et cohérente et nous voulons tous continuer à vous représenter dignement avec l'expérience et la maturité acquises à travers ces années. Alors, soyons cohérents et terminons le travail ensemble. Ainsi, le message à passer à notre employeur et au Gouvernement sera complet.

ÉLECTION 2012

Suite à la lecture de ce texte, vous aurez certainement deviné mes intentions de vous solliciter un premier mandat complet à titre de président de l'Association. Lorsque j'ai décidé de reprendre le flambeau et poursuivre ce mandat, j'ai dû nécessairement pousser ma réflexion au-delà de 2012. Il était clair pour tous au Conseil de direction que celui qui déciderait de relever ce défi devait traverser 2012 et continuer comme

président. J'ai donc dû m'adapter rapidement et j'ai appris un peu plus chaque jour. Au début, on se sent un peu nerveux et les remises en question sont nombreuses. Au début, on est en quelque sorte en mode réaction, mais, rapidement, mon expérience comme vice-président m'a permis de tomber en mode action. Je me sens maintenant en pleine possession de mes moyens et prêt à entreprendre le prochain mandat pour terminer le travail relié à la rémunération que nous méritons. Mon engagement envers l'Association ne peut être plus clair, mes six années comme directeur régional et mes six années comme vice-président aux Griefs et à la formation ainsi que cette année et demie à titre de président font que je suis plus que jamais désireux de poursuivre mon action syndicale au service des membres.

S'il est vrai que le passé est garant de l'avenir, alors vous pouvez me faire confiance, car je viendrai à bout des objectifs que nous nous fixerons.

Bon Congrès à tous!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Veilleux', written in a cursive style.

Pierre Veilleux, président

RAPPORT DU PRÉSIDENT

CONSEIL SUR LES SERVICES POLICIERS

Représentant de l'APPQ :

Pierre Veilleux, président

Observateur :

Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

Une seule réunion fut tenue en 2011, soit le 8 septembre. Lors de cette réunion, le sous-ministre associé, M. Yves Morency, a annoncé les intentions du ministre de la Sécurité publique de suspendre tous les travaux en cours et plus particulièrement ceux reliés à la carte policière, le fonds des services policiers, les niveaux de service (l'annexe G de la Loi sur la police) et la mise en commun des services, car un projet de loi traitant de ces sujets serait prochainement déposé pour être débattu devant l'Assemblée nationale. M. Morency a rassuré tous les intervenants à l'effet que cela ne signifiait pas la terminaison du Conseil et que les travaux débuteraient à nouveau après l'adoption dudit projet de loi.

PROJET DE LOI 31

Représentants de l'APPQ :

Pierre Veilleux, président

Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

M^e André Fiset, procureur bureau Castiglio

Le 8 décembre dernier, l'Association déposait en Commission parlementaire un mémoire sur le Projet de loi 31. Ce projet de loi avait pour but de modifier diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers et ainsi permettre notamment, aux municipalités de moins de 100 000 habitants, la possibilité de conclure une entente de services avec la Sûreté du Québec.

Cependant, le projet de loi tel qu'il a été déposé par le Ministre ne prévoit cette possibilité que pour les villes en dehors des agglomérations de municipalités et de la communauté métropolitaine de Montréal. L'Association a demandé dans son mémoire de pouvoir desservir toutes les villes québécoises de niveau 1 sans exception.

Un autre enjeu important du projet de loi se situe en la possible mise en commun de certains services spécialisés entre services policiers. L'Association se dit en faveur d'une certaine mise en commun au niveau des activités reliées seulement aux services de soutien et aux mesures d'urgence, et ce, avec un encadrement rigoureux par l'introduction de balises claires. Ces standards devraient être surveillés et contrôlés par le seul service de police de niveau 6, soit la Sûreté du Québec.

Ce projet de loi déposé par le Ministre a bien évidemment apporté son lot de controverses de la part des différents intervenants qui se sont fait entendre devant la Commission au début du mois de décembre. Plusieurs d'entre eux se sont dits inquiets de l'ouverture du Ministère pour les moins de 100 000 habitants. D'autres, comme la Fédération des policiers et la Fraternité des policiers de Montréal, ont demandé

carrément le retrait du Projet de loi 31. De plus, le député de l'opposition officielle en matière de Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, n'était visiblement pas pour cette ouverture de la part du Ministère. En janvier, j'ai appris l'existence de rumeurs qui circulaient à l'effet que l'opposition officielle s'objecterait au projet de loi et qu'il allait probablement mourir au feuillet. Étant donné que ce projet de loi a pour effet de rendre inutile la procédure de la FPMQ pour nos villes de plus de 50 000 habitants déjà desservis par la Sûreté du Québec, je n'ai pas hésité, devant l'importance que revêt ce dossier pour nos membres, et j'ai alors entrepris une tournée pour rencontrer des élus municipaux et des députés de la région de Drummondville et Saint-Hyacinthe pour qu'ils nous appuient et qu'ils fassent pression sur le gouvernement Charest à l'importance d'adopter rapidement ce projet de loi.

Nous avons rencontré Mme Francine Ruest Jutras, mairesse de Drummondville, M. Yves-François Blanchet, député de Drummond, ainsi que M. Claude Bernier, maire de Saint-Hyacinthe, et M. Émilien Pelletier, député de la même région, en plus d'interpeller les préfets de ces deux MRC. Nous avons également envoyé une correspondance à M. Michel Angers, maire de Shawinigan, ainsi qu'à M. Claude Pinard, député de Saint-Maurice, afin de les sensibiliser au même sujet.

De plus, une rencontre a eu lieu avec le député de Chambly et nouveau critique officiel en matière de Sécurité publique, M. Bertrand St-Arnaud, qui s'est dit favorable à débattre ce projet avant l'été. Tous sont conscients que l'adoption de ce projet de loi réglerait définitivement les requêtes devant la Cour supérieure, que le Ministère devrait aller de l'avant dans les meilleurs délais et que le statu quo n'est pas une option.

Des lettres d'appuis à la démarche de l'APPQ ont d'ailleurs été produites par de nombreux représentants des municipalités des MRC concernées. Une demande de rencontre à ce sujet fut adressée au ministre de la Sécurité publique afin de lui faire rapport de cette tournée et lui réitérer l'importance pour l'Association d'adopter au plus tôt ce projet de loi. La balle est maintenant dans le camp du ministre Dutil.

Derniers développements

Le 8 mai dernier, le ministre de la Sécurité publique a procédé à l'adoption du principe du Projet de loi 31 à l'Assemblée nationale. Lors de cette adoption, nous apprenions l'intention du Ministre d'apporter quelques modifications au projet de loi initial. À cet effet, le Ministre a protégé spécifiquement les municipalités de plus de 50 000 habitants qui sont actuellement desservies par la SQ, soit Drummondville, Saint-Hyacinthe et Shawinigan, en indiquant dans la loi que ces municipalités peuvent continuer à être desservies par la Sûreté, ce que contestait la Fédération des policiers municipaux. Il a également protégé les villes présentement couvertes par la SQ dont les populations pourraient éventuellement dépasser la barrière des 50 000 de population pour qu'elles puissent conserver leur desserte SQ, à moins qu'elles demandent au Ministre de revenir en arrière et reconstituer une sûreté municipale avec tout ce que ça pourrait engendrer comme inconvénients. Donc, ces changements invalident définitivement les requêtes déposées par la Fédération des policiers municipaux du Québec devant la Cour supérieure.

Par contre, devant les nombreuses critiques de certains groupes en Commission parlementaire, le Ministre a décidé de retirer du projet de loi le rehaussement du plafond d'éligibilité de 50 000 à 100 000, ce qui aurait permis à Saint-Jérôme, Saint-Jean-sur-Richelieu et Granby de signer des ententes de services avec la SQ. À noter que ces trois villes s'étaient manifestées à l'endroit du Ministère à l'effet qu'elles n'avaient pas l'intention d'abolir leur service de police. Sur ce même point, l'APPQ avait demandé d'appliquer également ce rehaussement à la Communauté métropolitaine de Montréal afin de pouvoir couvrir toutes les villes de la province de niveau 1. Sur cette question, l'Association estime que ce n'est que partie remise, car tôt ou tard le gouvernement devra réévaluer cet aspect dans son ensemble, ça ne fait aucun doute. Enfin, notons que le Ministre n'a pas l'intention d'instaurer de nouveau un moratoire sur les intégrations pour les municipalités de moins de 50 000 habitants, ce qui est une bonne nouvelle.

Le Projet de loi 31, Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers, devrait être débattu article par article dans les prochaines semaines.

PROJET DE LOI 46

Représentants de l'APPQ :

Pierre Veilleux, président

Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

M^e Alain Rousseau, procureur de l'Association

Le 20 mars dernier, l'Association déposait en Commission parlementaire un mémoire sur le Projet de loi 46. Ce projet de loi avait pour but de légiférer sur les enquêtes indépendantes lors d'événements graves avec décès ou blessures graves. Plusieurs groupes de pression contre les policiers exerçaient déjà depuis quelques années de fortes pressions sur le Gouvernement afin que les enquêtes de cette nature soient effectuées par des escouades indépendantes composées de civils ou d'anciens policiers à la retraite. Entre autres, le dernier rapport de la Protectrice du citoyen demandait expressément au ministre de la Sécurité publique la mise en place d'une escouade semblable à celle de la province de l'Ontario.

L'Association a fait parvenir au ministère de la Sécurité publique en septembre 2011, et ce, préalablement au dépôt du projet de loi, un document de réflexion préparé dans le cadre des travaux du CRDP en juillet dernier expliquant notre position et notre désaccord avec une telle escouade. Heureusement, le Ministre a certainement été influencé par nos inquiétudes et a déposé son projet de loi en ce sens en maintenant ce genre d'enquêtes sous la responsabilité de corps de police de niveaux 4, 5 et 6. Il va sans dire que le mémoire de l'Association appuie le projet de loi du Ministre sous réserve de quelques changements reliés à la mécanique des enquêtes et de soumission de rapports. Maintenant, les débats font rage, les médias et les groupes de pression sont très agressifs. Avec un peu de chance, nous serons peut-être en mesure d'aborder les conclusions du Ministère pendant notre Congrès.

PROJET DE LOI 57

Représentants de l'APPQ :

Pierre Veilleux, président

Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

M^e Alain Rousseau, procureur de l'Association

Le 26 avril dernier, l'Association a déposé au secrétaire de la Commission des Institutions un mémoire sur le Projet de loi 57. Ce projet prévoit entre autres certaines modifications relatives à l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges. L'Association a émis certaines réserves sur l'adoption de ce projet de loi, notamment sur le rôle indispensable des interceptions policières pour la sécurité du public, la découverte d'autres infractions lors des interceptions, l'arrêt de l'infraction par l'interception et l'absence de points d'inaptitude lors d'un constat émis par ces appareils électroniques.

Toujours dans le cadre du Projet de loi 57, l'Association a profité de la réouverture du Code de la sécurité routière pour réitérer à nouveau officiellement dans son mémoire l'instauration d'une nouvelle mesure législative, soit le corridor de sécurité. Cette mesure aurait pour effet d'obliger chaque conducteur du Québec à changer de voie lorsque la situation le permet et de ralentir à la vue d'un véhicule d'urgence en intervention en bordure des voies rapides. Cette mesure est présentement adoptée dans la majorité des juridictions nord-américaines et permet de renforcer la sécurité des intervenants en situation d'urgence.

PROJET DE LOI C-19

Le 13 décembre dernier, le ministre de la Sécurité publique annonçait son intention d'intenter un recours devant les tribunaux contre le Projet de loi C-19 relativement à l'abolition du registre canadien des armes feu, section armes longues. L'Association fut approchée par le Ministère dans cette cause à titre de témoin. Nous avons donc rencontré les procureurs du Gouvernement attirés à ce dossier afin d'élaborer notre témoignage et par la même occasion rédiger un affidavit pour qu'il soit déposé devant le tribunal. Nous serons certainement appelés à rendre témoignage au cours des prochains mois.

De plus, ce projet de loi accepté par le gouvernement Harper fut transmis au Comité sénatorial pour étude le 8 mars dernier et l'Association fut invitée à déposer un mémoire devant le Sénat. Nous avons donc déposé notre mémoire le 26 mars dernier. À noter qu'il s'agit de la même position déposée devant la Chambre des communes en mai 2010 lors du Projet de loi C-391 qui prévoyait les mêmes mesures. Toujours sur le Projet de loi C-391, à la suite d'une recommandation du comité permanent de la Sécurité publique et nationale en juin 2010, une motion a été adoptée le 22 septembre 2010 afin de ne pas poursuivre son étude. En résumé, la position de l'Association était et est toujours la même : on demande le maintien et, à défaut, nous demandons le rapatriement au Québec et la gestion du registre par la Sûreté du Québec.

TEXTES CONTRAT DE TRAVAIL ET RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le 10 mai dernier, le Comité paritaire et conjoint terminait la réécriture des textes du nouveau contrat de travail. Le document final paraphé par les parties est présentement soumis pour approbation au Conseil du trésor. Par la suite, le gouvernement devra passer le décret et ensuite la Sûreté procédera à la distribution des textes aux membres de la Sûreté. Nous attendons également d'ici quelques jours la copie finale des textes du régime de retraite pour qu'on puisse les approuver et les soumettre également au Conseil du trésor pour qu'ils puissent être adoptés en même temps que le contrat de travail. Il est probable de penser que les nouveaux textes pourraient vous être acheminés au début de l'automne.

NÉGOCIATIONS 2015 MÉCANISME DE RÉMUNÉRATION GLOBALE

Le 26 avril dernier, nous entamons nos travaux afin de convenir du devis à l'annexe G de l'entente de principe présentée l'automne dernier. Je vous rappelle que ce devis doit être transmis à l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) avant mars 2013, afin que celui-ci soit en mesure de présenter des calculs sur les écarts de rémunération entre nous et les corps policiers désignés dans cette annexe au moins 90 jours avant l'expiration du contrat de travail.

Concrètement, le devis est constitué d'une série d'actions et d'hypothèses actuarielles discutées et convenues entre nous et l'employeur, applicables aux éléments de rémunération que les parties ont retenus dans l'entente de principe et qui devront être exécutés par l'ISQ, afin d'amasser les données nécessaires et effectuer les différents calculs qui serviront à établir notamment les écarts de rémunération entre les différents corps policiers, les écarts du coût de la vie, les écarts de richesse collective et diverses données économiques de la province.

De plus, un projet de loi est présentement en rédaction au Conseil du trésor et nous sera présenté très bientôt, afin d'amender notre loi sur le régime syndical applicable aux membres de la Sûreté du Québec pour y inclure les modifications reliées aux nouvelles obligations de l'arbitre lors d'arbitrage de différends telles que présentées dans notre nouveau mécanisme de rémunération globale.

Comme vous pouvez le constater, la négociation de 2015 a déjà débuté. D'autres dates de rencontres sont déjà prévues afin d'atteindre notre objectif de compléter ces deux premières étapes avant mars 2013.

INTÉGRATIONS DE SÛRETÉS MUNICIPALES

Rivière-du-Loup

Le ministre de la Sécurité publique annonçait le 13 décembre dernier, par correspondance à l'Association, l'abolition du corps de police municipal de Rivière-du-Loup et l'intégration de celui-ci à la Sûreté du Québec. Il est à noter que, bien qu'il s'agisse d'une municipalité de moins de 50 000 habitants et qu'il soit prévu présentement dans la *Loi sur la police* qu'aucune consultation n'est obligatoire, la Fédération des policiers municipaux du Québec a livré une guerre démesurée aux élus municipaux visant à les obliger à tenir un référendum. Une fois de plus, tout comme dans Sainte-Adèle et Saint-Georges-de-Beauce, le président de la Fédération a fait plusieurs déclarations inexactes envers notre desserte et nos conditions de travail nous donnant une image de service de police de deuxième ordre. Il est inacceptable pour l'Association de tolérer ce genre de discours alarmiste. Préférant ne pas nous immiscer directement dans ce débat pour ne pas risquer de l'envenimer davantage, nous avons quand même dû effectuer quelques déclarations publiques dans certains journaux locaux afin de ramener un équilibre auprès de la population de ces villes. Ce qui fut très apprécié d'ailleurs.

Une rencontre entre l'Exécutif de l'Association et nos membres du poste de la Sûreté du Québec de Rivière-du-Loup, ainsi que les membres du service de police de Rivière-du-Loup, s'est tenue les 12 et 13 mars dernier afin de préparer leur passage à la Sûreté du Québec. Plusieurs points furent abordés et chaque vice-président ainsi que le directeur régional ont pu échanger avec l'ensemble des membres de la Sûreté municipale et de la Sûreté du Québec.

Sainte-Adèle

Le ministre de la Sécurité publique annonçait le 21 février dernier, par correspondance à l'Association, l'abolition du corps de police municipal de Sainte-Adèle et l'intégration de celui-ci à la Sûreté du Québec.

Une rencontre entre l'Exécutif de l'Association et les membres du service de police est à prévoir dans les prochaines semaines.

Saint-Georges-de-Beauce

Les élus municipaux de la ville de Saint-Georges-de-Beauce sont présentement à évaluer la possibilité d'abolir leur service de police municipal également. Les séances d'informations publiques se sont tenues les 20 et 22 mars dernier. Évidemment, le président de la Fédération des policiers municipaux du Québec a effectué sensiblement le même cirque que dans les deux municipalités de Rivière-du-Loup et de Sainte-Adèle, au grand détriment des élus et de la population, leur dictant la marche à suivre dans un tel dossier. À noter que le plan de desserte intraville offert par la Sûreté du Québec est supérieur à celui de la ville rendant la démagogie d'autant plus difficile pour la Fédération.

Le 28 juin dernier, le ministre de la Sécurité publique m'informait par correspondance qu'il autorisait la municipalité de Saint-Georges-de-Beauce à abolir son corps de police municipal. Présentement, la date de prise en charge par la Sûreté du Québec n'est pas encore déterminée, mais elle devrait être fixée en début d'automne par le comité de reclassement du ministère.

COMITÉ DE RETRAITE DU RRMSQ

Représentants de l'APPQ :

Pierre Veilleux, président

Luc Fournier, vice-président aux Finances

Pierre Lemay, vice-président aux Griefs et à la formation

André Graveline, actuaire de l'Association

Rémy Bouchard, représentant au sous-comité de Placement

Gilles Dostie, président de l'Association des policiers retraités, Région Estrie

Capitaine Éric Martin, représentant de l'Association professionnelle des officiers de la Sûreté du Québec

Au cours de l'année, le comité de Retraite a tenu quatre (4) rencontres, tandis que son sous-comité de Placement s'est rencontré à deux (2) reprises. Voici un résumé des principaux travaux réalisés au cours de 2011 :

Évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2009 :

À tous les trois ans, la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est mandatée par le comité de Retraite pour produire une évaluation actuarielle de la caisse des participants. Au cours de 2011, nous avons reçu et approuvé le rapport préparé par la CARRA en date du 31 décembre 2009. Ce rapport analyse la situation financière du RRMSQ pour tout le service qui est sous la responsabilité des participants (part employé) c'est-à-dire une proportion d'un tiers du service depuis le 1^{er} janvier 2007. Les faits saillants de cette évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 sont les suivants :

- Le résultat de la situation financière indique un léger déficit actuariel de 2,3 M\$. La principale raison de ce déficit est le rendement sur les placements qui, entre autres pour 2008, a été de - 23,7 %.
- Le rapport indique que, si l'on considère le coût annuel du RRMSQ qui est à la charge des participants (calculé à 6,82 % des salaires) et qu'on y ajoute l'amortissement annuel du déficit actuariel de 2,3 M\$ (calculé à 0,04 % des salaires), la cotisation qui serait requise de la part des participants s'élève à 6,86 % des salaires. Or, selon la formule actuelle de cotisations, les cotisations totales des participants représentent environ 7,0 % des salaires.

En conformité avec le texte du RRMSQ, le comité a mandaté un actuaire indépendant pour vérifier la pertinence des hypothèses actuarielles utilisées par la CARRA dans la préparation de son rapport d'évaluation. Cette analyse a été présentée et approuvée par le comité de Retraite lors de sa réunion de décembre 2011.

En plus du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009, les états financiers au 31 décembre 2010 ont été préparés par le vérificateur général. Ces états financiers indiquent que la caisse des participants est évaluée à 104 M\$. Également, le vérificateur indique que les engagements du régime sont estimés à 102 M\$. On peut donc conclure qu'en date du 31 décembre 2010 le déficit du RRMSQ mentionné précédemment dans l'évaluation de 2009 est résorbé et que le régime affiche un excédent d'environ 2 M\$.

Le rapport final de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 vient donc confirmer que les cotisations de participants peuvent demeurer inchangées à leur niveau actuel. La prochaine évaluation actuarielle sera préparée en date du 31 décembre 2012.

Valeur des fonds investis à la CDP au 31 décembre 2011 :

Selon les règlements de notre Régime de retraite, deux fonds distincts sont investis à la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDP), soit le Fonds des cotisations des

membres et le Fonds des contributions de l'employeur. Voici la valeur marchande de ces fonds au 31 décembre 2011 :

Fonds des cotisations des membres : 127,2 M\$

Fonds des contributions de l'employeur : 143,5 M\$

Suivi des rendements :

Le tableau suivant présente les rendements de la CDP au cours des trois dernières années pour le Fonds des cotisations des membres :

Pour 2009 : + 13,6 %

Pour 2010 : + 12,2 %

Pour 2011 : + 2,7 %

Les rendements ci-dessus représentent un rendement moyen de 9,5 % sur 3 ans. Pour 2011, le rendement de 2,7 % a été obtenu dans une période où les marchés étaient très agités et principalement influencés par la situation financière en Europe (Grèce), de même qu'aux États-Unis qui notamment ont subi une baisse de leur notation de crédit au cours de l'année.

Sommairement, nos placements peuvent être divisés en 3 classes d'actifs. Premièrement, en Revenu fixe (obligations), l'indice a affiché un rendement de 9,3 %. En comparaison, notre Fonds a eu un rendement de 10,2 %. Deuxièmement, en Actions, le rendement du Fonds a été de - 4,8 % comparativement à un indice de - 4,0 %. Troisièmement, tous les autres placements ont généré un rendement de 14,6 % comparativement à un indice de 14,9 %. Au 31 décembre 2011, la répartition des placements de notre Fonds était d'environ 36 % en Revenu fixe, 51 % en Actions et 13 % dans les autres types de placements.

Modification à la politique de placement :

Avec l'aide de la CDP, le sous-comité de Placement a poursuivi ses travaux de révision de notre politique de placement. Le but de cette révision est d'augmenter le rendement anticipé à moyen terme tout en diminuant le risque du portefeuille, ceci en préconisant une plus grande diversification. Ainsi, à sa réunion du mois d'avril, le comité de Retraite a approuvé une modification du portefeuille de référence en deux phases qui se résument comme suit :

En date du 1^{er} juillet 2011 :

- augmentation de 1 % de la catégorie Immeuble
- augmentation de 1 % de la catégorie Placements privés
- augmentation de 1 % de la catégorie Marchés émergents
- diminution de 2,5 % des Obligations
- diminution de 0,5 % des Actions

En date du 1^{er} janvier 2012 :

- augmentation de 0,5 % de la catégorie Immeuble
- augmentation de 0,5 % de la catégorie Placements privés
- augmentation de 0,5 % de la catégorie Infrastructure
- diminution de 1,5 % des Obligations

Autres travaux :

1. Le comité de Retraite a approuvé le « Code d'éthique et de déontologie ». Ce code qui s'applique à tous les membres du comité et de ses sous-comités décrit les règles de déontologie et les obligations en matière de conflits d'intérêts. Il contient également les formulaires à être signés par les membres.

2. Le comité a approuvé « L'entente de service » avec la CDP. Cette entente décrit les services rendus par la CDP relativement au RRMSQ, incluant notamment les différents rapports et comptes rendus ainsi que leurs responsabilités envers le régime.

3. Le comité a suivi le processus de transfert du régime de retraite de différents corps municipaux intégrés à la SQ. Entre autres, les dossiers suivants ont été traités : Joliette, Mirabel, Cowansville, MRC de la Rivière-du-Nord, Grand-Mère, Pincourt, Régie intermunicipale de police des Riverains.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC (ENPQ)**

Représentant de l'APPQ :

Pierre Veilleux, président

Nommé par le ministre de la Sécurité publique le 7 décembre dernier seulement, je n'ai pu assister qu'à deux réunions du Conseil d'administration de l'École Nationale de police jusqu'à maintenant. Différents dossiers furent abordés, notamment les nouvelles conditions d'admission et critères de sélection du programme initial en patrouille-gendarmerie, l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012-2013 et du *Règlement sur les conditions de travail du personnel de l'École nationale de police du Québec*.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Représentants de l'APPQ :

Pierre Veilleux, président

Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

Les 5, 6 et 7 mai dernier s'est tenu le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités au Centre des congrès de Québec. Nous avons participé activement et avons effectué plusieurs rencontres d'intérêt avec plusieurs élus municipaux et provinciaux en lien avec notre position sur la carte policière au Québec.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Représentants de l'APPQ :

Pierre Veilleux, président

Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

Les 29 et 30 septembre dernier s'est tenu le Congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec au Centre des congrès de Québec. Nous avons participé aux différents ateliers proposés par le Congrès et avons même tenu une séance d'information sur la desserte policière au Québec. De plus, nous avons effectué plusieurs rencontres d'intérêt avec les élus municipaux dont la population qu'ils représentent est desservie par nos membres. À noter que l'UMQ regroupe la majorité des municipalités desservies par la Sûreté du Québec.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Représentants de l'APPQ :

Pierre Veilleux, président

Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

Les 9 et 10 juin dernier s'est tenu le Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec au Centre des congrès de Québec. Nous avons profité de ce rassemblement pour rencontrer l'ensemble des directeurs municipaux. Ces professionnels, contrairement à des gens élus, travaillent pendant de longues années, voire des carrières, dans les municipalités et deviennent par le fait même des gens très influents à travers l'ensemble des décisions que doivent prendre les municipalités. Ils deviennent donc, pour nous, des collaborateurs importants qui très souvent guident les élus dans leur plan stratégique.

J'ai également eu la chance de souper en compagnie du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, ce qui nous a permis d'échanger sur différents points de vue reliés aux affaires policières.

TABLE NATIONALE DES 10 PLUS GRANDES ASSOCIATIONS POLICIÈRES (BIG TEN)

Représentants de l'APPQ :

Pierre Veilleux, président

Pierre Lemay, vice-président aux Griefs et à la formation

Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie

En remplacement :

Daniel Rolland, vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles

Luc Fournier, vice-président aux Finances

Deux réunions se sont tenues cette année, soit une en mars et une deuxième en octobre. Évidemment, nous avons dû envoyer des membres remplaçants à cause de la négociation de notre contrat de travail. M. Daniel Rolland et M. Luc Fournier ont pu échanger avec l'ensemble de la communauté policière du Canada sur les grands enjeux des négociations en cours à travers le Canada et les bénéfices obtenus pour ceux qui avaient terminé leur négociation.

Un point important à retenir est à l'effet que nos confrères canadiens semblent rencontrer une forte résistance de la part de leurs employeurs depuis la dernière récession au niveau des bénéfiques salariaux ainsi que ceux rattachés au régime de retraite. On commence même à constater des gels de salaire à certains endroits et des restructurations majeures se traduisant par des coupures d'effectifs dans certains grands services de police.



Pierre Veilleux, président